Sommaire

1 Présentation des techniques de l'assistance médicale à la procréation

Véronique Amice, Médecin, praticien hospitalier, responsable de la Biologie de la reproduction et de l'Aide médicale à la procréation et membre du comité d'éthique du CHU de Brest Damien Beauvillard, Médecin, assistant hospitalo-universitaire en Biologie de la reproduction, Service de cytogénétique et BDR du CHU de Brest et Morgane Piraud, Juriste, administratrice de l'Espace régional éthique de Bretagne, CHU de BREST

Première partie. L'insémination artificielle ouverte à toutes les femmes ?

- 13 L'ouverture de l'AMP aux couples de femmes : en droit de la bioéthique... la révolution n'aura pas lieu Sophie Paricard, Maître de conférences HDR à l'Université Toulouse 1-Capitole, CUFR J-F Champollion, Albi, Institut de droit privé (EA 1920)
- Ouverture de l'assistance médicale à la procréation aux couples de femmes : la boîte de Pandore ?
 Inès Gallmeister, Maître de conférences à l'Université de Bretagne Sud
- **43** La procréation post mortem ouverte aux veuves ?
 Nathalie Blanc, Professeur à l'Université Paris 13 Paris Nord, Sorbonne Paris Cité

- Procréation et filiation : déconstruction dans le droit de la parenté Yann Favier, Professeur à l'Université Jean-Monnet (Saint-Étienne), Centre de recherche critique sur le droit (CNRS, UMR 5137)
- 69 L'insémination artificielle avec tiers donneur en droit international privé

Philippe Guez, Professeur à l'Université de la Polynésie française, directeur-adjoint du département droit-économie-gestion, membre du GDI (laboratoire Gouvernance et développement insulaire – EA 4240) et du CEJEC (Centre d'études européennes et comparées – EA 2320, Université Paris Ouest – Nanterre – La Défense)

Réflexion psychosociale sur les recherches en psychologie concernant les enfants élevés en contexte homoparental Christèle Fraïssé, Maître de conférences en psychologie sociale à l'Université de Brest, Centre de recherches en psychologie, cognition et communication (CRPCC, EA1285)

Deuxième partie. La maternité pour autrui ouverte à tous les couples ?

- 101 Légaliser la gestation pour autrui au nom de la dignité ?

 Caroline Mecary, Avocate au barreau de Paris, Ancien membre du Conseil de l'Ordre
- **121 Résister au droit transgressif de la maternité pour autrui ?**Astrid Marais, *Professeur à l'Université de Bretagne occidentale (UBO)*
- 143 Théorie féministe et droit de l'Union européenne : deux regards décalés sur la gestation pour autrui
 Stéphanie Hennette-Vauchez, Professeur de droit public à l'Université Paris Ouest-Nanterre La Défense, Centre de théorie et analyse du droit CREDOF (UMR 7074)
- **Sanctionner le tourisme procréatif ?**Gildas Roussel, *Maître de conférences à l'Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche en droit privé (EA 3881)*

Sommaire VII

175 Filiation d'un enfant issu d'une maternité pour autrui Aspects de droit international privé

Petra Hammje, Professeur à l'Université de Nantes, Institut de recherche en droit privé (IRDP)

195 La grande variété des approches relatives à la maternité pour autrui en Europe et aux États-Unis

Florence G'sell, Professeur à l'Université de Lorraine

Troisième partie. Propos conclusifs

219 Rapport de synthèse

Denis Mazeaud, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)